

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Vérification de fin de travaux FAFA (vestiaires)

- Complexe sportif communautaire de Laiz NNI : 012310101
- Vérification le 09 octobre 2021 par Mr BOURDON – Dossier à rédiger par la CDTIS pour validation par la ligue.

Vérification de fin de travaux après le remplacement d'une pelouse par un terrain synthétique

- Complexe sportif communautaire de Saint Martin du Mont NNI : 013740101
- Vérification le 12 octobre 2021 par Messieurs F PELLET et JF JANNET en présence de R GOURMAND (membre de la CFTIS) – Dossier à rédiger par la CDTIS pour validation par la FFF via la ligue.

Vérifications décennales des terrains

- Stade municipal de Dompierre sur Veyle NNI : 011450101
- Vérification effectuée le 28 septembre 2021 – Dossier transmis à la ligue pour validation.
- Complexes sportifs de Chalamont NNI 010740102 et NNI 010740103
- Vérification effectuée le 30 septembre 2021 – Dossiers transmis à la ligue pour validation.
 - Le terrain en pelouse naturelle NNI 010740102 est désormais classé en T5 jusqu'au 14 octobre 2021.
 - Le terrain en stabilisé NNI 010740103 est en attente de classement.
- Stade municipal de Saint Paul de Varax NNI 013830101
- Vérification effectuée le 05 octobre 2021 par Messieurs F PELLET et JP BACONNET – Dossier à rédiger par la CDTIS pour transmission à la ligue.

Informations générales

Continuité du revêtement au-delà de l'aire de jeu

Pour les terrains en pelouses PN (Pelouse Naturelle), PNE (Pelouse Naturelle en substrat Elaboré) et PSH (Pelouse Système Hybride) la nature du revêtement est identique à celle de l'aire de jeu sur une bande d'au moins 1,50 m autour des lignes de jeu et sur la totalité de l'aire de la cage de but. Au-delà de cette bande, la zone de sécurité peut être réalisée avec du gazon synthétique dont les valeurs de qualité correspondront au niveau de classement de l'installation.

La couleur du revêtement en gazon synthétique en zone de sécurité comme en zone de sécurité augmentée peut être différente de celle de l'aire de jeu. Cette zone est alors réalisée avec du gazon synthétique dont les valeurs de qualité correspondront au niveau de classement de l'installation.

Dans tous les cas, toutes les précautions doivent être prises pour s'assurer d'une totale stabilité du revêtement et d'une liaison sans ressaut entre les différents types de revêtements.

Pour la CDTIS : JF JANNET